



Avec **Sandrine Gaudin**

Compte-rendu de la conférence du 1er décembre 2020

Les attentes de la France envers la nouvelle Commission et le nouveau Parlement dans la perspective sa future présidence du Conseil de l'Union européenne

La présidente d'Europartenaies, **Élisabeth Guigou**, introduit la conférence en adressant ses remerciements aux participants ainsi qu'à **Sandrine Gaudin**, invitée d'honneur de cet Entretien d'Europartenaies consacré aux "attentes de la France envers la nouvelle Commission et le nouveau Parlement européen dans la perspective de la future présidence française du Conseil de l'Union européenne". Cette présidence française se tiendra au cours du premier semestre de l'année 2022 compte tenu de la rotation entre les 27 États membres. **Élisabeth Guigou** rappelle ensuite la brillante carrière dans le domaine des Affaires européennes de **Sandrine Gaudin**. Après avoir occupé le poste d'adjointe au chef du bureau des Affaires européennes à la Direction générale du Trésor, elle devient conseillère financière adjointe à la représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne à Bruxelles. Par la suite, elle occupe les fonctions de chef du secteur Politique commerciale au Secrétariat général aux Affaires européennes, administratrice de la Banque européenne d'investissements et de la Banque de développement du Conseil de l'Europe. Avant d'être nommée sous-directrice des Affaires européennes à la Direction générale du Trésor en septembre 2010, elle y a été cheffe du bureau « coordination et stratégie européenne ». Ainsi, **Sandrine Gaudin** a consacré toute sa carrière aux affaires européennes. Aujourd'hui, conseillère Europe du Premier Ministre et Secrétaire Générale des Affaires européennes, elle envoie les instructions du gouvernement français, pour toutes les réunions du Conseil, à l'ambassadeur permanent Philippe Léglise-Costa, qui négocie au nom des autorités françaises.

Pour introduire son propos, **Sandrine Gaudin** remarque d'abord que l'Europe et l'actualité européenne intéressent, comme en témoignent le nombre élevé de participants à cette conférence. Le Secrétariat général des Affaires européennes travaille quotidiennement à la préparation et à la coordination de la position française, de sorte que la France puisse parler d'une seule voix à Bruxelles. Outre ce mécanisme de coordination, sa mission consiste aussi à faire en sorte que les questions européennes et l'Europe en général, soient rendues plus familières et concrètes à tous. Il s'agit là de l'un des objectifs phares de la préparation de la présidence française du Conseil de l'Union européenne. Il ne s'agit pas simplement d'une affaire de technocrates et de bureaucrates mais l'affaire de tous les français, comme un moment d'expression de leurs propositions et choix.

Avec les crises de l'année 2020 des faiblesses dans le fonctionnement de l'Union européenne et dans les politiques communautaires ont été décelées. De ces lacunes naissent des occasions de renforcement du projet européen. Ces occasions se concrétisent par la préparation de la présidence française de façon à ce que le premier semestre 2022 soit un semestre de résultats sur un grand nombre de sujets. En pratique, souligne **Sandrine Gaudin**, la préparation de la présidence française a déjà débuté à la fin de l'année 2019 avec les aspects budgétaires : la projection des besoins financiers et la préparation du projet de loi de finance 2021 devaient déjà démarrer. Ces travaux, interrompus en raison de la crise du printemps, ont repris début septembre avec notamment la mise en place d'un Secrétariat général pour

la présidence française. Cet organisme qui est installé désormais de manière traditionnelle à chaque présidence, aux côtés du Secrétariat général aux Affaires européennes et dépendant du Premier Ministre, est chargé des aspects d'organisation et de logistique de la présidence française du Conseil de l'Union européenne. Il organise le travail collectif des administrations des ministères pour préparer les réunions que la France organise au titre de la présidence. Ces réunions ont lieu à Bruxelles, à Luxembourg et à Strasbourg, mais aussi plus généralement en France. En effet, un grand nombre de réunions informelles sont organisées dans le pays de la présidence, et il faut d'ailleurs espérer que la crise sanitaire n'empêchera pas leur fonctionnement normal, en présentiel.

Ainsi, la mission du Secrétariat général pour la présidence est de contribuer à cette entreprise collective de préparation logistique et organisationnelle de la présidence. Celui-ci est présidé par Xavier Lapeyre de Cabanes, diplomate expérimenté. Les autres grands acteurs de cette présidence sont, à Paris, le Secrétariat général des Affaires européennes mais surtout les administrations qui préparent elles-mêmes les priorités de leur filière. À Bruxelles, la Représentation permanente se retrouve aux avant-postes de la présidence grâce à son rôle de pilotage, pendant six mois, de toutes les négociations au Conseil de l'Union européenne. Cette organisation reste classique, à l'instar de la présidence française de 2008, avec un secrétariat dédié qui travaille depuis le mois de septembre pour préparer cette échéance.

Sandrine Gaudin rappelle que la présidence française arrive dans l'agenda communautaire à mi-parcours du cycle institutionnel de cinq ans, au milieu du temps consacré au mandat de la Commission et du Parlement européen. L'Europe aura donc déjà connu des développements législatifs depuis l'année précédente mais toutes les propositions de la Commission n'auront pas encore été mises sur la table. Cette phase du milieu connaîtra des sujets à finaliser mais permettra aussi de promouvoir un deuxième élan dans ce cycle institutionnel. Néanmoins, il faut envisager qu'en plus de ces sujets en cours, d'autres thématiques et bouleversements liés à l'actualité viennent s'ajouter à l'ordre du jour. Lors de la dernière présidence française en 2008, malgré une anticipation et la fixation de priorités, il a fallu gérer des crises et l'actualité du moment. La présidence du second semestre de 2008 avait effectivement démarré doucement en juillet, sur la base d'un programme préparé de longue date, très ambitieux avec un volet climatique, un volet économique, un volet énergétique, des relations extérieures renforcées. La crise en Géorgie au mois d'août puis la crise financière de septembre ont pourtant fait basculer la présidence dans une gestion de crise, avec pour seul objectif celui de la stabilité des institutions, la stabilité financière et la stabilité de la zone euro. Selon **Sandrine Gaudin**, il est donc nécessaire de rester modeste dans la gestion d'une grande organisation internationale comme l'Union européenne avec ses 27 États membres. L'année 2022 n'échappera probablement pas à ce contexte turbulent.

Sandrine Gaudin souligne que la présidence française du Conseil de l'Union européenne sera l'occasion de gérer un agenda législatif dont l'essentiel est déjà sur la table mais aussi l'occasion de conclure les travaux de la Conférence sur l'avenir de l'Europe. Les travaux de cette dernière, qui doivent se conclure en 2022, permettront de se projeter sur l'Europe dans vingt à trente ans. L'objectif de cette Conférence est de faire de l'Union européenne un espace commun où tous les droits fondamentaux et la démocratie sont respectés, dans un environnement climatique préservant la qualité de vie et la santé des citoyens, dans un environnement économique favorable à l'emploi, à la croissance, au développement humain et à la formation. Les travaux de cette conférence, délibérément ouverte sur l'Europe de demain, doivent être conclus durant la présidence française du Conseil de l'Union européenne.

Par ailleurs, certains autres projets importants ont déjà été lancés. **Sandrine Gaudin** rappelle que le Green Deal, enjeu majeur du quinquennat de la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, sera toujours à l'honneur en 2022. Un certain nombre de décisions auront déjà été prises et il faudra encore se donner les moyens pour atteindre l'objectif de réduction des émissions de CO2 pour 2030, pour faire de l'Europe un continent exemplaire dans le domaine de la lutte contre le changement climatique. Pour atteindre cette ambition climatique de neutralité carbone en 2050, la révision du marché carbone est nécessaire, ainsi que la mise en place du mécanisme d'inclusion carbone qui taxe le carbone aux frontières. Il s'agira d'une priorité pour la présidence française.

La stratégie de la Commission européenne “De la ferme à la table” devra également être étendue et déclinée. Au cœur du Pacte Vert, cette politique concrète reconnaît le lien entre la santé des personnes, des sociétés et de la planète. L’idée sera d’améliorer les instruments qui existent en matière de fraudes alimentaires, de l’utilisation des produits phytosanitaires, de la régulation de substances qui peuvent être dangereuses pour la santé. Il s’agira de renforcer de façon plus globale la transparence et l’information du consommateur. La question de la préservation de la biodiversité, là aussi, fera l’objet d’initiatives de la part de la présidence, en lien avec tout ce qui a trait à la stimulation de l’économie circulaire et la production européenne verte.

Les standards européens en matière d’environnement et de normes sociales doivent pouvoir être exportés et promus par les instruments de l’Union européenne. Il faut les concrétiser afin que le respect de l’Accord de Paris ne soit pas simplement une phrase sans conséquences ajoutée dans les conclusions sans conséquences, mais un élément essentiel dans leur mise en œuvre et le respect des accords.

Tout en espérant que la présidence se trouvera dans la phase post-crise sanitaire, **Sandrine Gaudin** estime qu’il faudra encore structurer et amplifier les avancées d’une politique de santé européenne pour renforcer l’autonomie stratégique européenne dans un grand nombre de domaines, industriels, et pharmaceutiques. De manière générale, la question de la politique industrielle européenne fera l’objet d’initiatives françaises.

Le chantier économique de la présidence sera marqué par la mise en œuvre des plans de relance nationaux et du Plan de relance européen. Une coordination est indispensable, à la fois entre les plans nationaux et le volet européen mais aussi pour la mise en œuvre du budget de l’Union européenne via les différents fonds, les fonds structurels traditionnels et les fonds créés cette année, comme le fond de transition juste qui doit permettre la transformation et la transition écologique des économies. Ces moyens financiers commenceront certainement à produire leurs premiers effets en 2022 et il s’agira alors de soutenir par un effort de coordination les économies européennes extrêmement touchées par la crise sanitaire et économiques.

Le Secrétariat général aux Affaires européennes travaille aussi pour promouvoir une meilleure régulation de tous les enjeux liés au numérique : la réglementation de l’utilisation des données, de leur stockage, de leur transfert vers des pays tiers ou dans le marché intérieur. Ce sera également l’occasion pour la présidence de favoriser tout ce qui a trait à la régulation des plateformes structurantes. L’Union européenne doit être à la pointe de ce domaine comme en témoigne la proposition que s’appête à faire la Commission européenne, notamment M. Breton et Mme Vestager, le *Digital Single Act*. Cet outil devrait viser à responsabiliser davantage les plateformes dans leur mode de fonctionnement et de favoriser la modération des contenus. Le gouvernement français est actif et volontaire pour pousser au niveau européen une régulation forte et une modération des discours de haine et des discours terroristes sur internet. La négociation sur ces sujets lourds va s’engager début 2021 et se finalisera durant la présidence française du premier semestre 2022.

Ensuite, **Sandrine Gaudin** mentionne les questions de sécurité, sujet majeur pour la présidence française. Elles sont liées au renforcement de l’efficacité des outils en matière de lutte anti-terroriste mais aussi à une meilleure gestion des frontières externes. En ce sens, l’Agence Frontex verra ses capacités augmentées dans les prochaines années. Son nouveau mandat, lié à la rénovation de l’espace Schengen, permettra le renouvellement d’un espace de sécurité et de libre circulation des personnes à l’intérieur des frontières. Effectivement, avec les élargissements successifs de l’Union européenne, il est nécessaire de s’assurer que les standards de sécurité soient les mêmes pour tous les États membres.

En 2022, les négociations auront abouti dans un certain nombre de domaines qui sont aujourd’hui sur la table du Conseil et du Parlement européen. Néanmoins, même si le Pacte “Asile et Migration” par exemple, dossier clivant qui provoque des dissensions entre États membres, aura progressé, des détails resteront certainement à finaliser. Dans le même sens, la proposition de la Commission européenne pour une Europe solidaire, pour un mécanisme de salaire minimum et donc pour le renforcement des droits sociaux, fera sûrement partie de l’agenda social de la présidence française.

Sandrine Gaudin soulève ensuite l'enjeu majeur que représente le respect de l'État de droit. Elle précise qu'il s'agit néanmoins d'une priorité permanente, et pas seulement de l'année 2022. Cette question, actuellement débattue en raison du blocage de la mise en œuvre du Plan de relance, ne sera pas une priorité du semestre à proprement parler, mais il sera nécessaire de veiller à ce que les mécanismes de préservation des droits fondamentaux soient toujours efficaces et opérationnels.

À l'occasion de chaque présidence française, naît une envie de favoriser des domaines de coopération pour lesquels, traditionnellement, l'Union européenne n'a que peu de compétences dans les traités. La question de la promotion de la culture européenne en est un exemple. Il y a bien sûr une réunion des ministres de la culture une fois par semestre mais ce n'est pas une compétence communautaire claire. Pourtant, à l'occasion de l'incendie de Notre-Dame de Paris, un élan européen est né autour de la question de la préservation du patrimoine européen. En 2022, un accent sera mis sur le volet culturel. Les sujets d'éducation et de formation bénéficient, eux-aussi, d'une coopération moins intégrée. Il faut les afficher aussi comme priorités afin de montrer notre attachement à un certain nombre de valeurs et pour rendre l'Europe concrète pour les citoyens. Il en va de même pour l'égalité entre hommes et femmes qui sera également mise en avant durant la présidence.

L'invitée d'honneur de cet Entretien remarque également l'importance de différents chantiers tels que les relations extérieures de l'Union européenne, les relations commerciales et politiques avec les grands partenaires mondiaux et les pays du voisinage. Ces questions dépendent de l'actualité et des crises diverses qui pourraient émailler ces six mois de présidence. Elles touchent à la stabilité de l'Union et doivent figurer à l'agenda des priorités de la présidence. En effet, il est nécessaire de conforter l'Union européenne comme acteur mondial jouant à armes égales avec les autres acteurs et parlant d'une voix forte. La coopération avec l'Afrique constituera à cet égard un enjeu majeur. Dans le budget 2021-2027, 30 milliards d'euros y seront consacrés.

La France prendra en charge ces chantiers déjà ouverts, à un moment où les institutions communautaires auront à envisager la fin du cycle institutionnel et souhaiteront peut-être accélérer un certain nombre de décisions structurantes. Cette présidence tombe bien.

Sandrine Gaudin explique également, qu'en 2022, la France connaîtra un tournant du point de vue politique avec la fin du quinquennat d'Emmanuel Macron et une phase de campagne électorale. La présidence européenne se déroulera donc en toile de fond de cette histoire politique nationale offrant ainsi l'occasion de parler plus d'Europe. Alors qu'il est déjà nécessaire de le faire aujourd'hui, les questions européennes sont difficiles à promouvoir dans le débat national et les médias français n'y attachent pas la même importance. Il est indispensable de parler davantage d'Europe et surtout de la faire progresser afin de pouvoir aussi davantage la valoriser.

Le relais nous aura été donné par les slovènes, les portugais et les allemands aujourd'hui, et six mois après la présidence française, le relais sera passé aux tchèques et aux suédois. La France n'est qu'un maillon de la chaîne, mais se doit d'être un maillon utile qui permettra de faire progresser le projet européen. Le programme de la présidence française du Conseil de l'Union européenne de 2022 n'est pas encore parfaitement échafaudé, il faudra attendre le début de l'année 2021 pour que les briques organisationnelles et les priorités politiques soient plus organisées.

Après avoir remercié la Secrétaire générale pour ses propos, **Jean-Noël Jeanneney** relève sa modestie, tout à fait compatible avec de vastes ambitions pour la France. En tant qu'historien, il se dit frappé par la sensibilité à la continuité, y compris dans les déceptions que l'Europe a connues : effectivement, l'inattendu surgit toujours. Il est nécessaire de réfléchir avec cet optimisme et réalisme les propos de Mme Gaudin.

Il reprend le mot final, sur l'Europe qui doit se positionner comme acteur global, formule qui rappelle beaucoup d'ambitions et de frustrations du passé. **Jean-Noël Jeanneney** souhaite poser un certain nombre de questions, concernant différents domaines qui peuvent agir dans ce renforcement global.

En premier lieu, il remarque que la défense n'a pas été mentionnée alors que le monde devient de plus en plus brutal et incertain. Les tumultes internationaux survenant partout, il s'agit, selon lui, d'un enjeu fondamental.

Jean-Noël Jeanneney souhaite également mentionner la place des relations entre l'Union européenne et les États-Unis. Du point de vue de la continuité par rapport à Barack Obama, la présidence Biden aura pour conséquence que l'appareil administratif français va retrouver une administration américaine qu'il connaît. Tandis que les États-Unis se tournaient de plus en plus vers le Pacifique, ce prochain mandat promet le retour d'un intérêt pour l'Europe.

Jean-Noël Jeanneney note également que le Brexit n'a pas été mentionné, peut-être parce qu'en 2022, cette scission fera partie du passé. Concernant l'ambition de création d'un acteur global, il se demande si l'absence du Royaume-Uni facilitera les choses ? Il s'interroge en outre sur les questions de culture et de langue par exemple ? Dans les années 1970, un certain nombre de personnes critiquaient l'arrivée de la Grande-Bretagne qui a entraîné la domination de l'anglais comme langue des institutions. Avec ce départ, peut-il y avoir un retour du français ?

Par ailleurs, tandis que les plateformes GAFAM sont nées en Europe et avec à l'esprit toutes les occasions ratées de la présidence Barroso, peut-on espérer à cet égard améliorer les choses, avec un *Clayton Act* par exemple ? Il s'agit du contrôle des contenus de haine mais au-delà, cela touche également à la culture. Les questions de droit d'auteur sont importantes du point de vue de l'exception culturelle. La présidence pourra-t-elle faire progresser les choses ?

Jean-Noël Jeanneney pose ensuite une dernière question concernant l'unité morale et civique que suppose la position d'acteur global. Le problème des démocraties libérales a été mentionné, c'est-à-dire celui des libertés publiques et de la démocratie. Il demande alors, comment se dépêtrer des conséquences de l'unanimité dans ces domaines. La présidence française peut-elle contribuer à améliorer les choses ? En Hongrie par exemple, le progrès est refusé par Viktor Orbán et cette position ne sera probablement pas modifiée dans deux ans. Quelle sera la position de la France ?

D'abord, **Sandrine Gaudin** entend par acteur mondial ("acteur global" est un anglicisme), un acteur plus fort, plus assumé et plus protecteur, notamment de ses entreprises. Concrètement, acteur mondial signifie dérouler un agenda plus agressif vis-à-vis des comportements illicites, comme ceux des entreprises étrangères ayant librement accès au marché intérieur mais qui bénéficient également de subventions de leur gouvernement. Elles peuvent alors agir dans des conditions de concurrence qui ne sont pas justes pour tous. À cet égard, le Livre Blanc pour lutter contre les subventions aux entreprises étrangères qui agissent sur le marché intérieur, va donner lieu à une proposition de la Commission européenne en 2021. Cette excellente base pour la présidence française permet aussi à l'Union européenne d'avoir dans sa boîte à outils, non seulement l'instrument anti-dumping, mais aussi un instrument antisubventions, essentiel pour lutter contre les pratiques déloyales. Un instrument de réciprocité sera également mis en place dans le domaine des marchés publics : de ce point de vue là, la présidence française veut donner une impulsion à cette négociation, qui stagne aujourd'hui. L'Union européenne se doit de devenir un acteur global, qui du point de vue de sa souveraineté économique montre moins de naïveté vis-à-vis de ces comportements inamicaux.

Comme acteur global encore, l'Union doit se permettre d'aborder toute une série de thématiques avec les pays tiers, pas simplement les questions économiques et commerciales, mais aussi les questions climatiques, les questions de sécurité, de stabilité, de démocratie, de droits de l'Homme. **Sandrine Gaudin** ne considère pas qu'il sera plus facile pour les 27 États membres de se forger une identité d'acteur mondial sans le Royaume-Uni. Pour certains domaines, le voisin anglais manquera et il s'agira pour l'Union européenne de trouver les bons mécanismes de coopération avec celui-ci. En janvier 2022, la page devrait cependant être tournée.

Cette ambition d'agir comme acteur mondial est un chantier complexe car il suppose une forme de mue du projet européen. Cette dernière n'a pas eu lieu sur tous les chapitres, mais un consensus peut-être atteint.

En ce sens, le leadership que l'Union européenne veut acquérir sur les questions climatiques, cette exemplarité, affichée par sa stratégie de réduction des émissions de CO₂, est très intéressante. Il y a une affirmation forte de la croyance dans le système multilatéral et l'idée d'exemplarité dans ce domaine est chère aux citoyens. En effet, dans les sondages Eurobaromètre, le sujet du climat et de la protection de l'environnement vient souvent en tête des attentes des citoyens européens par rapport à l'Europe.

En 2022, la présidence américaine se trouvera à mi-parcours. La reconstruction de la relation avec les États-Unis est déjà l'affaire de 2021. Il faut renouer avec la tradition des sommets entre ces deux acteurs malgré un dialogue parfois mis en difficultés. Néanmoins, la modestie doit demeurer le mot d'ordre. Il est évidemment préférable d'imaginer la présidence de 2022 avec Joe Biden mais l'agenda transatlantique a toujours été conflictuel et compliqué. Les intérêts sont souvent complexes à articuler. D'ailleurs, il reviendra peut-être à la présidence française de 2022 d'organiser un sommet transatlantique.

Concernant la défense, **Sandrine Gaudin** explique qu'il s'agit d'un domaine dans lequel l'intergouvernemental est privilégié face à l'échelle communautaire, par conséquent le sujet échappe quelque peu au Secrétariat général des Affaires européennes. En tout état de cause, la mise en place du Fonds européen de défense représente aujourd'hui un enjeu majeur. Doté de près de 8 milliards d'euros pour les sept prochaines années, il s'agit d'une forme de communautarisation des questions de défense, sous l'angle financier et budgétaire et par le biais de la coopération en matière d'armement. Il sera nécessaire d'en définir le fonctionnement et la doctrine d'emploi, pour savoir vers quelle coopération se tourner. La défense figurera forcément dans le programme de la présidence française de 2022. La présidence s'appuiera sur cet outil important pour renforcer l'Europe-puissance.

Sandrine Gaudin considère que malgré le départ britannique, le retour de la langue française comme langue principale de communication semble improbable. La langue pratiquée dans les couloirs institutionnels est l'anglais et la seule solution, la traduction, est un processus long et coûteux. Avec les temps difficiles qui arrivent du point de vue budgétaire et financier, préserver cette priorité sera difficile. Ce sont souvent les premiers budgets sacrifiés, mais la traduction ou l'interprétation sont souvent contournées, aussi pour des motifs d'efficacité et de rapidité. Ce combat linguistique est complexe à mener.

L'enjeu des GAFAs pose la question de la modération des contenus mais aussi celle de la régulation économique du comportement concurrentiel. À ce sujet, la Commission européenne met en place un nouvel outil de concurrence, au même titre que le droit des concentrations ou les règles sur l'anti-trust, un nouvel outil qui viendrait capter les comportements anti-concurrentiels des grandes plateformes structurantes, ces *gatekeeper*, de façon *ex ante*. Il faut arriver à détecter ces comportements avant même qu'il n'y ait une tentation d'abus de position dominante, de tentative de verrouillage du marché.

S'agissant des thématiques liées à l'Etat de droit et la démocratie, **Sandrine Gaudin** rappelle qu'il ne s'agit pas de la priorité de la présidence française du Conseil de l'Union européenne mais d'une priorité de tous les jours. Une solution au blocage du Plan de relance doit être trouvée de façon à ce que la Hongrie et la Pologne puissent à nouveau parler de tous les sujets du quotidien en tant que partenaires européens mais aussi de ces questions d'état de droit. Il est possible que les outils dont dispose l'Union européenne par les traités ne soient pas adaptés et suffisants, les procédures ne sont peut-être pas les bonnes. Pourtant, il faut poursuivre la discussion sur ces sujets qui constituent le fondement du projet européen. Le blocage actuel doit être surmonté : ainsi, les États membres doivent construire ensemble un consensus sur ces questions d'état de droit pour ensuite pouvoir débloquent l'accord de juillet. Ce Plan de relance très ambitieux démontre une volonté d'intégration forte des européens dans un moment de crise extrême.

Jean-Noël Jeanneney questionne la Secrétaire générale des Affaires européennes sur les nouvelles procédures possibles concernant la souhaitable concomitance entre la générosité pour la Hongrie et la Pologne et le respect des forces du droit.

Le mécanisme de revue par les pairs pourrait être envisagé estime **Sandrine Gaudin**. Il s'agirait de compléter la procédure par audition des États membres auxquels des violations de l'état de droit sont reprochées. La Commission européenne fait un rapport régulier sur la situation de l'état de droit dans chacun des États membres. Or, il y a des différences culturelles et des différences d'approche, parfois même des incompréhensions du fait de systèmes judiciaires et de vocabulaire juridique différents. Il est nécessaire d'investir du temps, de l'énergie et de la créativité pour ce sujet indispensable à la survie du projet européen.

Le débat est ensuite ouvert au public. **Denis Simonneau** pose la question de savoir si la concomitance entre l'élection présidentielle française et la présidence française du Conseil de l'Union européenne ne risquait pas de nuire au contenu de cette dernière.

Sandrine Gaudin lui répond, qu'en effet, les membres du gouvernement, le premier ministre et le président seront soumis à des obligations de réserves, des restrictions de libertés de parole, à deux moments, d'une part en amont du scrutin présidentiel et d'autre part en amont du scrutin législatif. Il faudra tenir compte de ces contraintes durant les six mois de présidence. L'expression publique des ministres sera plus compliquée, comme pour toutes les campagnes, avec des règles strictes édictées. Il s'agira de jouer avec des périodes de temps forts et d'autres plus faibles, pour organiser des manifestations et des événements en France, gérées par des hauts-fonctionnaires plutôt que des personnalités politiques. Il y a un précédent puisqu'en 1995, le président de la République a alors changé durant la présidence française du Conseil de l'Union européenne.

“Quid de la compétitivité de la France dans le domaine de la numérisation, par rapport aux Etats-Unis et à la Chine ?” interroge ensuite **Claude Waret**.

Pour **Sandrine Gaudin**, il s'agit de savoir si la volonté de régulation des activités numériques, tant dans la régulation du comportement des acteurs que dans la régulation du contenu, va entraver le développement de la numérisation de l'économie et du numérique en général. Ces sujets demandent de la vigilance. D'abord, il existe des acteurs européens dans ces plateformes numériques, comme Spotify par exemple. De plus, des start-up, aujourd'hui petites, peuvent en 2022 devenir des plateformes structurantes. Ce secteur doit être régulé car il occupe une place considérable dans l'activité économique d'aujourd'hui et que ces activités ne peuvent pas échapper aux règles auxquelles sont soumis les entreprises (ex la fiscalité). Il est également nécessaire de continuer à protéger les personnes avec les règles du Règlement européen sur la protection des données. Ce besoin de protection doit être garanti, tout en veillant à ne pas brider l'innovation et le développement de l'Europe comme acteur du numérique, vis-à-vis d'acteurs comme les Etats-Unis et la Chine.

Ensuite, en partant de l'idée que la pauvreté ne cesse de croître, **Guy Janvier**, souhaite savoir si la France est prête à soutenir le projet de revenu minimum.

L'idée d'un salaire minimum est supportée par la présidence française, annonce **Sandrine Gaudin**. Il ne s'agit pas d'un revenu minimum. Cette proposition, controversée, a été faite il y a quelques semaines. En France, ce système est mis en place depuis longtemps mais dans les pays nordiques, le modèle social est basé sur la négociation salariale entre les syndicats et non sur un salaire minimum imposé par l'État. Le consensus n'est donc pas encore formé. En outre, les questions de droits sociaux ne sont pas les questions les plus intégrées par l'Union européenne. À Göteborg, il y a quelques années, le concept de socle européen des droits fondamentaux avait été établi, mais est finalement resté assez sommaire et dénué de portée pratique. L'idée d'un salaire minimum paraît nécessiter encore de la pédagogie et des explications.

Yan Meyer mentionne ensuite le problème du vote à l'unanimité qui ralentit le processus institutionnel et s'interroge sur Frontex et sur les fonds prévus pour cette agence.

L'agence Frontex sera à terme la plus grosse agence jamais créée dans l'Union européenne, estime **Sandrine Gaudin** : un effectif de 10 000 gardes-frontières est prévu pour 2025, soit à peu près un tiers des effectifs de la Commission européenne. L'idée est d'avoir une montée en puissance de cette agence avec une partie des effectifs qui soit uniquement formée d'une armée de réserve pour intervenir en cas de crise ou de flux migratoires massifs et incontrôlables. Comme cela a été vu à la frontière gréco-turque au mois de février. Il y a aujourd'hui 1500 personnes à Varsovie. En 2025, 10 000 personnes seront chargées de la coordination et de la gestion effective de tous les contrôles à la frontière externe. L'agence aura à la fois des moyens humains et des moyens matériels, des frégates mais aussi des moyens aériens propres ou partagés avec les États membres. À terme, l'agence pourra acquérir des moyens matériels de façon autonome pour piloter et gérer les fichiers informatiques mis en place pour contrôler les personnes arrivant à la frontière. Frontex est un projet très ambitieux : l'agence sera plus grosse, plus grande et plus importante que la Direction générale des affaires intérieures de la Commission européenne. Néanmoins, il s'agit aussi pour cette dernière de déléguer une compétence opérationnelle qui se traduira d'abord par l'appui aux gardes-frontières nationaux puis par une mutualisation des moyens disponibles. L'agence Frontex se verra composée de personnes venant de tous les corps de gardes-côtes et de gardes-frontières nationaux. Elle est également dotée de moyens considérables, 9,7 milliards d'euros pour le budget des sept prochaines années.

La ministre allemande de la défense a récemment rappelé que l'autonomie stratégique dans le domaine de la défense n'était pas souhaitable. Dans ce contexte, **Eva Giaretta** interroge l'intervenante sur la capacité d'envisager une autonomie stratégique européenne dans le domaine de l'industrie de la santé.

Pour **Sandrine Gaudin**, la question de l'autonomie stratégique se décline dans le domaine de la défense, avec l'éternelle question de la relation de l'Union européenne avec l'OTAN. Le concept est aussi utilisé pour désigner la capacité de l'Union européenne à être beaucoup plus autonome pour son approvisionnement d'un certain nombre de produits stratégiques. Le début de la crise sanitaire était éclairant sur le modèle économique et industriel de l'Union, fondé sur l'ouverture et sur des chaînes d'approvisionnement mondiales, quelle que soit la nature des produits qu'il s'agissait de fournir. Pour un certain nombre de produits stratégiques, de molécules stratégiques s'agissant de la pharmacie, il est nécessaire de revenir à un modèle plus européen et moins dépendant du reste du monde. De ce point de vue, la stratégie pharmaceutique développée par la Commission européenne dans une communication récente va dans le bon sens. Il ne s'agit pas de rompre avec les grands principes d'ouverture et d'échanges et de ne plus croire en la coopération avec les partenaires, mais de reconstruire, au niveau européen, une force industrielle permettant l'autonomie en temps de crise. Il ne s'agit pas d'une forme de protectionnisme ou de rapatriement d'investissements faits par des entreprises à l'étranger, ni d'ailleurs d'une conduite autoritaire. **Sandrine Gaudin** se souvient des débuts de Donald Trump et de sa conception volontariste de la politique industrielle américaine. Grâce aux enseignements de la crise sanitaire, il s'agit maintenant de reconnaître que l'Europe doit se doter d'une politique industrielle et telle est la conception de l'autonomie stratégique industrielle de la présidence française du Conseil de l'Union européenne.

Gérard Perret souhaite savoir si, à propos des industries de défense, un *Buy Open Act* est envisageable ?

Selon **Sandrine Gaudin** ces concepts, non pas de protectionnisme mais de plus grande protection, se traduisent pas des règles plus protectrices pour les industries européennes que par le passé : c'est la tendance et l'objectif actuel. Dans les années 2010, la tentative d'importation d'outils américains, comme le *Small Business Act* pour favoriser les PME européennes, n'est pas ce que l'Europe sait faire de mieux. Le mot protection ne doit néanmoins pas être tabou.

Élisabeth Guigou comprend justement l'utilisation du mot protection : il est indispensable que l'Europe se détache d'une certaine forme de naïveté, consistant à être vertueuse sur le plan de la

libération des échanges, notamment mondiaux, mais qui subit la concurrence déloyale de grands ensembles qui eux, n'ont pas la même façon de manœuvrer. Il s'agit d'avoir un *Level Playing Field*, un champ équitable de jeu.

Joanna Lasserre qui parle au nom des polonais de l'étranger, compte sur l'Union européenne et sur **Sandrine Gaudin** lorsque celle-ci confirme que les questions d'état de droit ne seront pas mises de côté.

Suite aux remerciements de **Jean-Noël Jeanneney**, **Elisabeth Guigou** conclut également par des remerciements adressés aux participants et à **Sandrine Gaudin** pour son panorama extrêmement complexe de l'ensemble des questions que la présidence française va devoir arbitrer et envisager. Cette précieuse vue d'ensemble va bien sûr être contrainte par le climat politique qui monte en puissance et sera marqué par l'élection présidentielle française. La marge de manœuvre de la présidence française, notamment quand il s'agira de l'organisation de ces conseils informels sur le sol français, mérite une vigilance et une attention particulière pour ne pas se prêter aux soupçons d'utilisations partisans. Ces réunions sont néanmoins nécessaires, comme des moments de contact et d'exploration de champs nouveaux.

Elisabeth Guigou estime ensuite que, dans ce panorama complexe, la principale difficulté est toujours le cadre de six mois de présidence, un temps court qui ne doit pas être complètement dicté par l'agenda législatif, par cet héritage qui arrive sur la table des ministres du Conseil de l'Union européenne. Pourtant, il est toujours attendu de la présidence française de porter sur le devant de l'agenda des sujets nouveaux et importants par rapport à l'avenir de l'Union européenne, avec la conclusion de la Conférence sur l'avenir de l'Europe, mais aussi de porter des sujets qui ne font pas l'unanimité. Tous les grands acquis de l'Union européenne reposent sur la présidence française. Il est attendu de la France de bien faire apparaître ces priorités nouvelles.

L'agenda climat, ce contrat vert, doit être développé avec, en parallèle, un volet social. Les avancées en matière de climat et d'environnement ne doivent laisser personne sur le bord de la route. Les plus modestes sont les plus exposés à la Covid-19, encore signe que l'agenda social est un complément indispensable à l'agenda climat.

Concernant les difficultés liées à l'instauration d'un salaire minimum, **Elisabeth Guigou** souligne qu'il ne s'agit pas d'imposer un salaire minimum uniforme mais un salaire minimum adapté aux caractéristiques économiques et sociales des pays. Cette idée choque les pays nordiques qui ont une tradition de prédominance du dialogue social par rapport à la législation. Il ne s'agit pas d'imposer par la loi forcément, chaque pays a ses traditions juridiques. Quelle que soit la méthode, l'important est le résultat, celui de permettre au plus grand nombre d'avoir des revenus décents. Dans la controverse sur le salaire minimum, il y a une confusion étant donné que ses partenaires européens pensent que la France veut imposer par la loi quelque chose qui, chez eux, se négocie. La présidence française du Conseil de l'Union européenne doit clarifier cela.

Un agenda international étendu est également nécessaire. Pour faire valoir les valeurs de l'Europe, son organisation, ses réalisations, ses priorités climatiques et d'autonomie, il est important de positionner davantage, sous la présidence française, l'idée que l'Union européenne souhaite être un acteur mondial.

Dans ce monde qui aujourd'hui se structure beaucoup sur l'axe Nord-Sud, les relations avec l'Afrique sont fondamentales. Une bonne partie de l'avenir de l'Union européenne se joue dans cette nouvelle relation. Concernant la question de la sécurité ou du climat, ce partenariat est nécessaire et donnera une force dans la mondialisation actuelle. Selon **Elisabeth Guigou**, seule la France peut le faire correctement en portant l'idée que l'Union européenne veut être un acteur mondial, sans prôner le protectionnisme, simplement pour s'organiser, notamment face aux défis des GAFAM. **Elisabeth Guigou** plaide ainsi pour une alliance avec l'Afrique. Dans un monde où l'Union européenne risque d'être marginalisée, la France joue là, par sa présidence au Conseil de l'Union européenne, une bonne partie de l'avenir économique, social et politique de l'Union européenne.